



DÉCLARATION

94/1

TELLE QUE PRONONCÉE

DÉCLARATION
DE
L'HONORABLE CHRISTINE STEWART,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'AMÉRIQUE LATINE
ET DE L'AFRIQUE,
À L'OCCASION DES 9^{ES} CONSULTATIONS ANNUELLES
ENTRE LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
ET LE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

EN PRÉVISION DE LA 50^E SESSION
DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES
(31 JANVIER - 11 MARS 1994)

OTTAWA (Ontario)
Le 19 janvier 1994

Canada

Mesdames et Messieurs,

Depuis huit ans déjà, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a pour pratique de tenir, en prévision de la réunion annuelle de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, une séance de consultations avec les organisations non gouvernementales - les ONG - du Canada. Votre connaissance du dossier des droits de la personne constitue une importante ressource pour le gouvernement. Je tiens à vous remercier de votre participation à nos présentes consultations, ainsi que des lettres et mémoires que vous nous avez adressés pour nous faire part de vos préoccupations. Le ministre [des Affaires étrangères] et moi-même attendons avec impatience les résultats du dialogue qui doit s'amorcer aujourd'hui.

Le gouvernement estime qu'il est temps que nous nous dotions d'une politique étrangère plus indépendante. Nombreuses sont en effet les possibilités de renforcer le rôle de chef de file du Canada sur la scène mondiale en ce qui concerne les droits de la personne, l'environnement, le développement et les échanges commerciaux. Des relations et des responsabilités nouvelles se profilent à l'horizon. La politique étrangère appelée à guider nos activités devra donc pouvoir s'adapter aux mutations internationales tout en reflétant les valeurs qui nous sont chères en tant que Canadiens.

Lorsqu'ils étaient dans l'Opposition, les libéraux réclamaient un examen de la politique étrangère du Canada, jugeant qu'il fallait revoir divers aspects de cette politique, de même que son processus d'élaboration. Cet examen commencera le mois prochain. Le gouvernement libéral entend faire en sorte que toutes les étapes du processus fassent dorénavant l'objet d'une concertation et d'une transparence accrues. J'espère que vous nous apporterez votre concours, de manière qu'il soit tenu pleinement compte des vues des organisations non gouvernementales.

La politique étrangère du Canada doit résulter d'un processus plus ouvert et plus démocratique. J'estime qu'il faut attribuer au parlement un rôle à la fois mieux défini et plus significatif à cet égard. Dans le domaine des droits de la personne, cela pourrait se traduire par la création d'un comité parlementaire qui examinerait annuellement les préoccupations du Canada et par la mise en place d'un dialogue permanent entre les parlementaires et les ONG concernées. Vos avis sur cette question seraient assurément les bienvenus.

L'oeuvre accomplie par nos ONG est reconnue, non seulement au Canada mais partout dans le monde. L'année écoulée a été marquée par d'importants événements sur la scène internationale en ce qui concerne les droits de la personne, et vos apports en ont infléchi les résultats de façon notable. Vous avez ainsi acquis une plus grande visibilité parmi vos confrères, mais également rehaussé la réputation de bienveillance, d'humanité et d'ouverture d'esprit du Canada - un pays résolu à collaborer avec

l'ensemble de la communauté internationale pour trouver des solutions aux problèmes mondiaux.

La Conférence mondiale de 1993 sur les droits de l'homme, à Vienne, en a apporté l'éclatante démonstration. Bien sûr, toutes les réformes souhaitées n'ont pu être apportées, mais les résultats obtenus allaient bien au-delà de ce que l'on estimait possible.

La déclaration de Vienne confirme le principe fondamental de l'universalité des droits de la personne. Son adoption, en décembre dernier, par les 184 membres de l'Assemblée générale des Nations Unies et la décision de créer la charge de haut-commissaire pour les droits de l'homme, prise par la suite, marquent un progrès historique quant à la promotion des droits de la personne dans le monde. Ces résultats, nous les devons au partenariat qui s'est établi entre gouvernements et ONG animés du désir commun de renforcer le rôle que joue l'ONU pour la protection des droits de la personne. J'espère que les ONG canadiennes sauront nous proposer des moyens de prêter assistance au haut-commissariat nouvellement institué.

Le gouvernement que je représente prend les Nations Unies au sérieux. Nous estimons en effet qu'il est essentiel, pour faire avancer les intérêts et les valeurs du Canada, que nous apportions notre pleine participation à une organisation multilatérale qui se penche sur des dossiers mondiaux aussi importants que la sécurité, l'environnement, le développement et les droits de la personne.

Les États membres des Nations Unies sont aujourd'hui aux prises avec un défi de taille : la revitalisation nécessaire de l'appareil onusien de défense et de protection des droits de la personne. Le Canada veut s'assurer de pouvoir apporter une contribution positive, et c'est à ce chapitre que votre collaboration nous est indispensable. Dans cette perspective, le ministre des Affaires étrangères a décidé que le Canada solliciterait un nouveau mandat au sein de la Commission des droits de l'homme cette année. Le premier ministre s'est dit fortement en faveur de cette décision.

À la prochaine session de la Commission des droits de l'homme, le Canada s'est fixé comme but important de faire fond sur les progrès réalisés l'an dernier par la Commission et la Conférence mondiale pour promouvoir la jouissance égale et entière, par les femmes, de tous les droits de la personne. Les solutions au problème de la violence contre les femmes sont prioritaires dans notre propre pays et la position d'avant-garde que le Canada a prise en reconnaissant que ce phénomène constitue une violation des droits de la personne a abouti le mois dernier à l'adoption, par l'ONU, de la déclaration sur la violence contre les femmes. Je dois d'ailleurs louer la communauté des ONG pour son soutien à

cet égard et je puis vous assurer que notre gouvernement maintiendra son leadership en cherchant à faire nommer un rapporteur spécial des Nations Unies dans ce domaine.

Le Canada tient également à renforcer le rôle de l'ONU pour faire respecter, dans le monde entier, les libertés et les droits fondamentaux des populations autochtones. Nous nous attendons à ce que la Commission examine bientôt le projet de déclaration préparé par le groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones, et le Canada jouera un rôle actif à cette occasion. Mais surtout, notre délégation insistera sur la pleine représentation, tout au long du processus, des porte-parole de ces populations.

Dans ces domaines, l'efficacité exige que nous gardions ouvertes, grâce à des tribunes comme celle-ci, les voies de communication. Cette consultation annuelle de janvier, de même que les réunions du printemps du réseau des organismes concernés par les droits de la personne au niveau international, auxquelles assistent des représentants officiels et qui précèdent l'Assemblée générale des Nations Unies, sont autant d'occasions excellentes d'assurer la poursuite d'un dialogue franc et ouvert entre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et la communauté des ONG. Ces échanges ouverts doivent rester des éléments significatifs de notre processus de consultation.

Il y a des possibilités de renforcer le partenariat dans le secteur des communications et de l'éducation. Travaillons donc ensemble afin de rehausser, à l'échelle nationale, la visibilité de nos ONG, pour que les Canadiens comprennent mieux quels sont votre rôle et votre influence, pour qu'ils soient davantage sensibilisés au concept des droits de la personne et qu'ils sachent pourquoi la protection de ces droits est si essentielle.

Certes, notre politique étrangère continuera de s'inspirer des thèses des Nations Unies et les droits de la personne resteront au premier plan de toutes les activités onusiennes; mais je voudrais que vous vous rappeliez la décision qui a été prise le 25 octobre dernier. En ce jour, les Canadiens ont signalé dans leur grande majorité la nécessité d'un renouveau économique et d'une relance de la croissance. Un gouvernement libéral a été élu parce qu'il s'est engagé clairement à mettre fin à la crise du chômage dans notre société et qu'il a proposé des idées concrètes sur la façon d'accomplir cette tâche.

Le commerce international jouera un rôle important pour stimuler notre économie, mais nous ne devons pas pour autant sacrifier les normes auxquelles nous adhérons dans le domaine des droits de la personne. Il n'y a pas lieu d'établir une opposition entre ces droits et l'expansion économique. En fait, nous pouvons avoir une influence effective sur les politiques internes d'un pays en

pressant nos partenaires commerciaux d'appuyer les valeurs des Nations Unies.

Les rapports entre nos intérêts économiques et notre souci des droits de la personne sont l'une des questions à aborder au cours du processus d'examen de la politique étrangère et sur laquelle vous serez consultés. Nous étudierons également les liens qui existent entre ces droits et nos objectifs en matière d'aide au développement. À mon avis, l'aide offerte par le Canada en vue de créer un milieu propice au développement durable devrait contribuer à protéger les droits de la personne et à favoriser le bon gouvernement. Là encore, l'apport de la communauté des ONG est de la plus haute importance.

Le défi que nous avons à relever en politique étrangère consiste à aborder les questions internationales d'une façon qui soit compatible avec l'ordre du jour du gouvernement libéral et qui reflète les valeurs des Canadiens. J'espère que ces trois jours de consultations aideront le gouvernement à relever ce défi. En fait, je suis sûre qu'avec votre collaboration, nous y arriverons.